

3MCC

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre Commercial Les Trois Moulins
Chemin du Moulin, 92130 ISSY LES MOULINEAUX
534 014 196 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 juin,
A 9 heures 30,

La Société SCSHR, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 416 avenue de la division Leclerc, 92290 CHATENAY MALABRY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 266 838 RCS NANTERRE,
Représentée par M. Stéphane Cousin, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société 3MCC,

En présence de Monsieur Stéphane COUSIN, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Stéphane COUSIN, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et le rapport de gestion du Président ont été adressés le 6 mai 2025 à l'Associée Unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane COUSIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La Société SCSHR, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 416 avenue de la division Leclerc, 92290 CHATENAY MALABRY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 266 838 RCS NANTERRE,
Représentée par M. Stéphane Cousin, en sa qualité de Gérant.

M. Stéphane Cousin, au nom de la Société SCSHR qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme
L'Associée Unique

Pour la société SCSHR
Représentée par Stéphane COUSIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Cousin', is written over a horizontal line.